

1 - En amont: **Contactez votre courtier ATLANTICRÉDIT** pour définir mon enveloppe budgétaire

Pensez à vérifier votre éligibilité au Prêt Action Logement www.actionlogement.fr



2 - Votre projet: recherche du terrain et du constructeur et/ou artisans (certains constructeurs peuvent vous proposer des terrains

Partie Terrain



A - **Chercher et trouver un terrain**

B - **Faire une offre d'achat:** L'offre peut-être rédigé par l'acheteur ou par une agence

Le vendeur à 5 à 10 jours pour vous rendre une réponse, favorable ou défavorable

Vous pouvez joindre une simulation ATLANTICRÉDIT à votre offre (simulation sur demande)

C - **Signature du compromis ou de la promesse de vente**

La promesse de vente est signée chez le notaire, le compromis de vente est signé à l'agence immobilière (en général)

Partie Construction



A - **Chercher et trouver un constructeur.**

B - **Signer le contrat de construction** et/ou les devis des artisans

C - **Faire les devis** à l'adresse du futur logement concernant les travaux à votre charge, la cuisine (hors électroménagers), les sols, les peintures....

D - **Chiffrer les différentes taxes:** taxe d'aménagement, taxe de raccordement au tout à l'égout....

E - **Dépôt du permis de construire** (souvent déposé en Mairie par le constructeur)

3 - **Envoi des documents justificatifs à ATLANTICRÉDIT** pour réaliser les démarches bancaires. (liste remise par votre courtier ATLANTICRÉDIT)



4 - **Validation d'une proposition bancaire remise par ATLANTICRÉDIT**

Retour des propositions sous 2 à 3 semaines

Mise à jour et complément des documents

Le dépôt du dossier Action Logement est à faire après la validation de la proposition bancaire



5 - **Rendez vous à la banque** (présentiel ou visio) pour signer la demande de crédit
Également lors du rendez-vous : ouverture des comptes (si besoin) et
renseignement du questionnaire de santé (assurance du prêt)



6 - **Réception de l'offre de prêt:**

Dès réception :

- contacter le notaire pour prévoir dans son agenda la date de signature de l'acte de vente définitif
- lui envoyer par mail l'offre de prêt (non signée)
- attendre le délai légal de 10 jours avant de retourner les documents le 11ème jour (signature électronique selon les banques)



7 - **Prévenir ATLANTICRÉDIT:** Dès que vous avez connaissance de la date de signature chez le notaire, envoyer un mail à ATLANTICRÉDIT afin de finaliser votre dossier au niveau administratif



8- **L'appel de fonds pour l'achat du terrain** doit être envoyé par le notaire à la banque quelques jours avant la date de signature. Cette « demande de déblocage des fonds », précise le montant et la date de signature de l'acte notarié.
Attention les fonds (prêt(s) + apport perso) doivent être sur les comptes du notaire minimum 48H avant la signature de l'acte définitif



9 - **LE JOUR J**, chez le notaire, la signature de l'acte de vente définitif scelle la vente du terrain. Vous devenez donc propriétaire. FÉLICITATIONS!



10 - **La construction peut débuter.**

A chaque étape de la construction , le constructeur vous enverra des "appels de fonds".
Il faudra alors envoyer l'appel de fonds à la banque pour débloquer l'argent afin de pouvoir payer le constructeur



Le délai entre l'offre d'achat et la signature de l'acte définitif chez le notaire est d'environ 3 / 4 mois